

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 25 septembre 2023
Délibération n°7-6**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François et FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : Mr CARLINI Claude
- Mme GUALTER Marie-Christine

Mme GUALTER Marie-Christine donne procuration à Mme NSIRI Marielle
Mr CARLINI Claude donne procuration à Mr NSIRI Marielle CASTEX Jean

Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

Objet : DEMANDE SUBVENTION RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal du presbytère nécessite une modernisation de son système de chauffage. En effet, le logement est équipé actuellement de radiateurs électriques obsolètes et d'un poêle à bois.

Le projet consiste à remplacer les radiateurs électriques obsolètes soit :

- par un système de climatisation réversible. Le coût de l'installation s'élève à 8 395.77 € HT soit 10 074.92 € TTC
- par l'acquisition de radiateurs électriques plus récent et plus efficient : le coût s'élèverait à 5000 € HT maximum.

Monsieur le Maire propose de valider un projet et de prévoir une enveloppe de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC afin de prévenir les aléas du projet.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'acquisition de radiateurs efficaces et prévoir à moyen terme un projet de rénovation énergétique plus global
- d'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- d'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre Pour 14
Date de convocation : 20 septembre 2023
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

